

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 août 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général, et Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-08-253 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2022-08-254 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 8 ET 28 JUILLET 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances extraordinaire du 8 et 28 juillet 2022 et de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver lesdits procès-verbaux.
- 2022-08-255 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-08)
- 2022-08-256 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2022

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-08-257 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-08-258 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 14 juillet 2022 en tout ou en partie.

2022-08-259 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES AUDITEURS DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2021.

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2021, tel que préparé par la firme BCGO Société de comptables professionnels agréés.

2022-08-260 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » - OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION À L'INTERSECTION DE LA RUE CARDINAL-LÉGER ET DE L'AVENUE JOSEPH-LAFLÈCHE

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection à l'intersection de la rue Cardinal-Léger et de l'avenue Joseph-Lafèche, auprès de « *Shellex Groupe-Conseil Inc.* » pour la somme de 35 124,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » soit imputée au poste comptable 02.401.00.411.

2022-08-261 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 919 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-011 qui s'est terminé le 28 juillet 2022 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (plus taxes)	Pointage final	Rang
Techno Feu inc.	Oui	2 193 773,58 \$	88	1

Considérant que le seul soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à octroyer un contrat auprès de « *Techno Feu inc.* », pour l'achat d'un camion échelle pour la somme de 1 908 043,99 \$ brut, pour une somme totale de 2 193 773,58 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 919 soit imputée au poste comptable 22.220.40.919.

De faire parvenir la copie de la présente résolution à la Ville de NDIP.

2022-08-262 SUJET : ADOPTION DES RÈGLEMENTS 868-05 (NUISANCES), 838-06 (DÉLÉGATION) ET 921 (PRÉEMPTION)

Considérant l'avis de motion et le dépôt du Règlement numéro 868-05 lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, sous le numéro 2022-07-237 ;

Considérant les avis de motion et les dépôts de projets des règlements numéros 838-05 et 921 lors de la séance extraordinaire du 28 juillet 2022, sous les numéros 2022-07-244 et 2022-07-245, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les règlements suivants :

VILLE DE PINCOURT

- **Règlement numéro 868-05** - Modifiant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et à la salubrité des immeubles, tel qu'amendé
- **Règlement numéro 838-06** refondant le règlement 838 et ses amendements et s'intitulant dorénavant Règlement 838 - Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, tel qu'amendé
- **Règlement numéro 921** déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent ainsi être acquis aux fins de construction ou d'aménagement d'infrastructures

2022-08-263 SUJET : VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 9 DÉCEMBRE 2022 ET NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LADITE VENTE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2017 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières et de droits sur les mutations pour l'année 2020 et 2021 ou antérieurs à lesdites années.

Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2020-2021 et de droits sur les mutations immobilières de 2020-2021 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 9 décembre 2022, à 11 heures.**

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice du Service administratif et financier et trésorière, ou, en son absence, madame Johanne Bertrand, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 9 décembre 2022, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 10 et s'est terminée à 19 h 18.

2022-08-264 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 19, de lever la Séance ordinaire du 9 août 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE